



Albi, le 30 juin 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

La délivrance des cartes professionnelles requises pour exercer certaines opérations et transactions immobilières portant sur les immeubles et fonds de commerce est transférée de la préfecture à la Chambre de commerce et d'industrie du Tarn à compter du 1^{er} juillet 2015.

Si votre établissement est situé dans l'arrondissement d'Albi, vous devrez envoyer votre dossier au :

- **Centre de Formalités des Entreprises d'Albi** : ouverture au public du mardi au vendredi – sur rendez-vous de 9 h à 11 h 30 – sans rendez-vous de 14 h à 16 h.
CFE Albi – Maison de l'Économie – 1, avenue Général Hoche – 81012 Albi cedex 9

Si votre établissement est situé dans l'arrondissement de Castres, vous devrez envoyer votre dossier au :

- **Centre de Formalités des Entreprises de Castres** : ouverture au public du mardi au vendredi – sur rendez-vous de 9 h à 11 h 30 – sans rendez-vous de 14 h à 16 h.
CFE Castres – 40, allée Alphonse Juin – BP 30217 – 81101 Castres cedex

Pour obtenir plus de renseignements, les nouveaux formulaires CERFA qui entrent en vigueur le 1^{er} juillet 2015, ainsi que les tarifs applicables (instruction, délivrance et modification de la carte professionnelle, délivrance du récépissé de déclaration préalable d'activité, etc...), vous pouvez contacter la CCI:

Tél. 05 67 46 60 00 / Fax. 05 67 46 60 01

courriel : cfe.tarn@tarn.cci.fr

site internet www.tarn.cci.fr

Contacts Presse :

Marie LACAN - 05 63 45 62 34 / 06 18 28 61 33 – marie.lacan@tarn.gouv.fr

Stéphanie TAILLEFER - 05 63 45 60 87 / 06 73 69 55 68 – stephanie.taillefer@tarn.gouv.fr

Adresse postale : Place de la préfecture, 81 013 ALBI CEDEX

Téléphone : 05 63 45 61 61 _ Courriel : courrier@tarn.gouv.fr _ Site internet : <http://www.tarn.gouv.fr>